

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-42

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

1) BIOULE, CAUMONT, GLATENS, MOLIERES, MONTALZAT, MONTEILS,
SAINT NAZAIRE DE VALENTANE
ET VALENCE D'AGEN

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 €HT**, et peut être portée à **35 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,
- pour l'extension de mairies :
 - 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants,
 - 15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants.

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 €HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants,
- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BIOULE Travaux de grosses réparations aux bâtiments communaux (église, temple, mairie) Observation : Préfinancement accordé le 04.09.06.	9 614	9 614	-	18 %	<u>1 730 €</u>
2) CAUMONT Travaux de rénovation du clocher de l'église	13 802	13 802	-	45 %	<u>6 210 €</u>
3) GLATENS Remise en état du mur d'enceinte du cimetière Observation : Préfinancement accordé le 25.09.06.	6 000	6 000	-	54 %	<u>3 240 €</u>

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
4) MOLIERES Travaux de grosses réparations à l'hôtel restaurant l'Univers Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du pays Midi Quercy.	307 000	307 000	-	forfait	<u>47 916 €</u>
5) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Grosses réparations au presbytère communal Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.	35 411	31 000	-	31.20 %	<u>9 672 €</u>
6) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Mise hors d'eau de l'ancien presbytère de St Nazaire Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.	34 198	31 000	-	31.20 %	<u>9 672 €</u>
7) VALENCE D'AGEN Réhabilitation de l'église de Castels – 2ème phase Observation : Préfinancement accordé le 24.06.04. Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.	141 965	141 965	-	25 %	<u>35 491 €</u>

2ème TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTAL
8) MONTALZAT Réfection de l'église de Sainte Victoire	74 800	15 500	-	24 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la commission permanente du 8 mars 2004, qui a accordé à la commune : - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT.					
9) MONTEILS Sauvegarde d'un logis – 2ème tranche	32 300	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la commission permanente du 28 août 2005, qui a accordé à la commune : - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT.					

TOTAL 120 441 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204 1437 – sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	850 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	502 063 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	120 441 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	622 504 €
Disponible.....	227 496 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-42

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE
1) BIOULE, CAUMONT, GLATENS, MOLIERES, MONTALZAT, MONTEILS,
SAINT NAZAIRE DE VALENTANE
ET VALENCE D'AGEN

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 120 441 €;

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

** Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BIOULE Travaux de grosses réparations aux bâtiments communaux (église, temple, mairie) Observation : Préfinancement accordé le 04.09.06.	9 614	9 614	-	18 %	<u>1 730 €</u>
2) CAUMONT Travaux de rénovation du clocher de l'église	13 802	13 802	-	45 %	<u>6 210 €</u>
3) GLATENS Remise en état du mur d'enceinte du cimetière Observation : Préfinancement accordé le 25.09.06.	6 000	6 000	-	54 %	<u>3 240 €</u>

** Nouvelles demandes présentées dans le cadre d'un contrat de pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
4) MOLIERES Travaux de grosses réparations à l'hôtel restaurant l'Univers Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du pays Midi Quercy.	307 000	307 000	-	forfait	<u>47 916 €</u>
5) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Grosses réparations au presbytère communal Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.	35 411	31 000	-	31.20 %	<u>9 672 €</u>
6) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE Mise hors d'eau de l'ancien presbytère de St Nazaire Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.	34 198	31 000	-	31.20 %	<u>9 672 €</u>
7) VALENCE D'AGEN Réhabilitation de l'église de Castels – 2ème phase Observation : Préfinancement accordé le 24.06.04. Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.	141 965	141 965	-	25 %	<u>35 491 €</u>

2ème TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
8) MONTALZAT Réfection de l'église de Sainte Victoire	74 800	15 500	-	24 %	<u>3 720 €</u>

Observation : Dossier examiné par la commission permanente du 8 mars 2004, qui a accordé à la commune :

- 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT
- 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT.

COMMUNE OPERATION	COÛT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
9) MONTEILS Sauvegarde d'un logis – 2ème tranche	32 300	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier examiné par la commission permanente du 28 août 2005, qui a accordé à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT. 					

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,